



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 octobre 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHARBONNEAU Jacques, représentant de Saint-Armand
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Problématique de l'horaire de faction chez les ambulanciers, présentation par monsieur Gaétan Dutil
4. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2018 avec corrections
 - 4.1. Correction du titre de la résolution numéro 358-0918
 - 4.2. Correction du numéro de règlement visé à la résolution numéro 365-0918
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Bilan de la saison touristique 2018
 - 5.2. Bilan des interventions en entreprises 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018
 - 5.3. Invitation au Colloque pour entrepreneurs le 29 novembre
 - 5.4. Promotion de l'achat local
 - 5.5. Faits saillants des différents comités de travail
6. Autorisation de procéder au 3^e versement représentant 20 % du montant provenant du FDT pour une somme de 79 712,60 \$ au CLD
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 12 octobre 2018 :
 - 7.1. Matières organiques : rappel de la session d'information pour tous le 17 octobre à 19 h
 - 7.2. Écocentres : rappel de la rencontre de la planification 2019 pour les 6 pôles le 25 octobre à 8 h 30
 - 7.3. Proposition de remboursement du métal dans les écocentres par *Bourque Métal* (jusqu'à la fin de l'année)
8. Rapport du comité de sécurité publique du 11 octobre 2018:
 - 8.1. Avancement du projet du nouveau poste de police
 - 8.2. Compte-rendu des activités des derniers mois - Dépôt du rapport bimestriel
 - 8.3. Réglementation municipale concernant la consommation du cannabis – Proposition de modification du RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
 - 8.4. Priorités locales 2019-2020 : consultation auprès des municipalités et autres partenaires
9. Rapport du comité d'aménagement du 10 octobre 2018 :
 - 9.1. Tenue de la consultation publique : Projet de règlement 10-0618 concernant l'activité minière
 - 9.2. Certificats de conformité
 - 9.2.1. Règlement 458-28 – Farnham
 - 9.2.2. Règlement 458-27 – Farnham
 - 9.2.3. Résolution 18-10-464 (PPCMOI) – Ville Bedford
 - 9.3. Réponse à la demande de participation au chapitre régional déposée par l'UPA relativement à l'orientation gouvernementale sur le Développement durable des milieux de vie
 - 9.4. Présentation de la nouvelle politique d'aménagement de la Fédération de l'UPA de la Montérégie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

10. Consultation publique – Projet de règlement 10-0618 concernant l'activité minière: Nomination des commissaires
11. Commission conjointe d'aménagement :
 - 11.1. Demande de recommandation concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Yamaska – Normes d'aménagement pour les accès aux pistes cyclables situées à l'intérieur de l'aire « Corridor récréotouristique »
 - 11.2. Demande de recommandation concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Yamaska – Précision des limites au niveau des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain
12. Invitation du Ministère des Transports pour une rencontre d'information pour les municipalités
13. Rapport du comité administratif du 3 octobre 2018 :
 - 13.1. Présentation des estimations des revenus et dépenses au 31 décembre 2018
 - 13.2. Démarche de consultation concernant l'appartenance à la Montérégie ou l'Estrie
14. Proposition d'adhésion à l'entente sectorielle de la Table des préfets de la Montérégie : Autorisation de signature de l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie
15. Stratégie d'attraction dans Brome-Missisquoi : répertoire des services de recrutement de main-d'œuvre immigrante – Octroi de mandat
16. Projet d'intérêt pour les jeunes familles : initiation de la petite enfance à la culture
17. Autorisation de signature de l'entente de service d'inspection pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la SHQ
18. Démarche d'amélioration de la santé et du bien-être de la population
19. Cahier spécial *La Voix de Brome-Missisquoi* le 20 novembre
20. Invitation à l'assemblée des MRC de la FQM les 14 et 15 novembre
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour septembre et octobre
22. Correspondance :
23. Questions diverses :
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

387-1018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des maires.

PARAMÉDICS : PROBLÉMATIQUE DE L'HORAIRE DE FACTION

Monsieur Gaétan Dutil, président du *Syndicat des paramédics et du préhospitalier de la Montérégie*, brosse un portrait de la situation qui prévaut actuellement en matière de desserte ambulancière régionale. Il s'adresse au conseil afin de leur faire part de la problématique de l'horaire de faction chez les paramédics pour le secteur de Farnham, mettant ainsi des vies en danger.

Monsieur Dutil demande l'appui du conseil afin d'abolir les horaires de faction chez les paramédics du secteur de Farnham.

388-1018

ABOLITION DE L'HORAIRE DE FACTION : APPUI AUX PARAMÉDICS

CONSIDÉRANT que la situation actuelle en matière de desserte ambulancière régionale est à la fois dangereuse pour les citoyens et intolérable pour les paramédics concernant les horaires de faction dans le secteur de Farnham qui entraînent des délais d'intervention plus longs (les paramédics doivent partir de leur domicile et se rendre à la caserne avant de se diriger vers le lieu de l'appel);

CONSIDÉRANT que le MSSS a autorisé l'abandon des horaires de faction dans plusieurs services ambulanciers de la Montérégie (Cowansville, Ormstown, Saint-Chrysostome, Waterloo et Napierville). Par contre, suivant l'interprétation des statistiques du ministère, le secteur de Farnham ne rencontrait toujours pas le critère des 3 000 transports et plus en 2015-2016 faisant en sorte que l'horaire de faction est encore appliqué sur ce secteur. À cet égard, les instances syndicales croient fermement que la situation pourrait avoir changé depuis en raison de l'augmentation des statistiques d'achalandage et de débordement de la dernière année;



N° de résolution
ou annotation

389-1018

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'abolir les horaires de faction pour les services ambulanciers à la caserne de Farnham compte tenu des statistiques d'appel qui démontrent l'importance d'améliorer ce service d'urgence essentiel. D'envoyer également copie de la présente à la direction du CIUSSS Estrie-CHUS.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 en corrigeant les résolutions numéros 358-0918 et 365-0918 respectivement comme suit :

- Remplacer le titre de la résolution 358-0918 par ce qui suit :
« INTERVENTIONS CIBLÉES SUR LE CONTRÔLE DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LA CONSERVATION DES SOLS DANS LES SECTEURS VISÉS PAR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU » - APPUI À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET RÉGIONAL (PAAR 2019-2023) DU PROGRAMME PRIME-VERT DU MAPAQ
- Remplacer le numéro de règlement 264-1-2017 contenu à la résolution 365-0918 par le numéro de Règlement 346-2018.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp présente sommairement au conseil les points suivants :

- **BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018**
 - Une hausse importante de l'achalandage
- **BILAN DES INTERVENTIONS EN ENTREPRISES 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 AOÛT 2018**
 - Augmentation des interventions auprès des entreprises d'environ 40 % par rapport à l'an dernier.
- **INVITATION AU COLLOQUE POUR ENTREPRENEURS LE 29 NOVEMBRE**
 - Les maires sont invités à participer au colloque pour les entrepreneurs le 29 novembre prochain à l'Hôtel du Château Bromont de 11 h à 19 h.
- **PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL**
 - Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest, souligne l'importance pour la région de soutenir l'achat local et suggère de réserver un montant au budget 2019 de la MRC afin de prioriser les actions en cette matière.
- **FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL**
 - Monsieur Beauchamp mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec lui.
 - Le président du comité agroalimentaire, monsieur Roland Degani, a annoncé son départ après de nombreuses années d'implication. Les maires soulignent chaleureusement son dévouement pour l'avancement de la région.

390-1018

AUTORISATION DE PROCÉDER AU 3^E VERSEMENT DU MONTANT PROVENANT DU FDT AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le troisième et dernier versement au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 79 712,60 \$ (représentant 20 %) provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2018-2019 le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

MATIÈRES ORGANIQUES : RAPPEL DES SESSIONS D'INFORMATION

Monsieur Dorion rappelle la tenue de trois sessions d'information qui débuteront à 19 h s'adressant à la population en général concernant le traitement des matières organiques.

Mercredi 17 octobre	MRC Brome-Missisquoi 749, rue Principale, Cowansville
Mardi 23 octobre	Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-Stanbridge 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge
Jeudi 25 octobre	Hôtel de Ville de Sutton 11, rue Principale Sud, Sutton

ÉCOCENTRES : RAPPEL DE LA RENCONTRE - PLANIFICATION 2019 POUR LES 6 PÔLES

Monsieur Dorion rappelle qu'une rencontre avec les 6 écocentres aura lieu le 25 octobre prochain à 8 h 30 au centre administratif de la MRC afin de planifier le fonctionnement des écocentres pour l'année à venir.

391-1018

REMBOURSEMENT DU MÉTAL DANS LES ÉCOCENTRES PAR BOURQUE MÉTAL (JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2018)

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

Que les montants provenant de la vente du métal par *Bourque Métal* soient retournés à chacun des écocentres, d'ici la fin de l'année 2018, afin de les compenser pour la gestion et l'utilisation de leur site. Dans cette alternative, le métal des garages municipaux pourra alors être mis directement dans ce même conteneur.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Desmarais informe le conseil que la Ville de Dunham a présenté une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de raccordement au réseau d'égout sanitaire de Cowansville. Si tout se déroule bien, la Ville de Dunham devrait recevoir, à la fin de février 2019, l'autorisation de procéder aux travaux afin qu'ils soient terminés le 5 juillet 2019.

Les travaux pour la construction d'une nouvelle rue desservant le futur poste ont été acceptés par le ministère des Transports et ils devraient être réalisés au printemps prochain et livrés le 7 juin 2019. Si le calendrier de réalisation des travaux est respecté, la SQ pourrait débuter la construction du nouveau poste en 2019 pour le livrer en 2020.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DE LA SQ DES DERNIERS MOIS – DÉPÔT DU RAPPORT BIMESTRIEL

Monsieur Desmarais dépose le rapport bimestriel du 1^{er} juin au 31 juillet 2018.

392-1018

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE CONCERNANT LA CONSOMMATION DU CANNABIS

CONSIDÉRANT que la loi fédérale légalisant le cannabis entrera en vigueur le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique veut restreindre la consommation de cannabis dans certains lieux publics tout en laissant certains espaces pour la pratique de cette activité, conformément à l'avis de la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT que les policiers de la Sûreté du Québec appliqueront les dispositions réglementaires municipales à la condition qu'il y ait un règlement uniformisé sur le territoire de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De modifier le règlement modèle RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances et de recommander aux municipalités l'adoption de telles mesures, à savoir : « interdire à toute personne de fumer du cannabis sur toute propriété municipale accessible au public, à l'exception des rues et trottoirs en bordure de rues. »

D'acheminer le nouveau RM 460 aux 20 municipalités (à l'exclusion de Bromont) dans les meilleurs délais afin que les conseils municipaux puissent déposer le projet de règlement ainsi que l'avis de motion lors de leur rencontre du mois de novembre. Une fois que la municipalité aura adopté le nouveau RM 460, elle devra acheminer une copie de son règlement à la MRC et à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

PRIORITÉS LOCALES 2019-2020 : CONSULTATION DES PARTENAIRES

Monsieur Desmarais souligne que les municipalités et autres partenaires incluant *Échec au crime* seront consultés eu égard aux priorités locales 2019-2020 en sécurité publique, selon le modèle établi l'an dernier.

TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : PROJET DE RÈGLEMENT 10-0618 - ACTIVITÉ MINIÈRE

Monsieur Dorion souligne que conformément à l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique relativement au Projet de règlement 10-0618 aura lieu le 21 novembre prochain à 19 h à l'Hôtel de Ville de Frelighsburg.

393-1018

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-28 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 21 septembre 2018 le règlement 458-28 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à transférer le lot 5 790 492 de la zone CM-007 à la zone I1-012

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-28 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

394-1018

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-27 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 21 septembre 2018 le règlement 458-27 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise principalement à apporter des modifications ou des précisions aux dispositions suivantes :

- Garage attenant maintenant considéré dans superficie d'implantation du bâtiment principal;
- Ajout de dispositions pour les clôtures des terrains en angle;
- Services de garde en milieu familial, Logements intergénérationnels, Gîtes touristiques autorisé dans habitation unifamiliale isolée à certaines conditions;
- Distances minimales d'implantation des bâtiments;
- Demande d'exemption de stationnement hors rue;
- Aménagement des aires de stationnement, Construction et entretien des aires de stationnement de 200 m² et plus;
- Implantation de bâtiments accessoires en rives;
- Implantation de nouveaux réseaux de distribution;
- Ajouts et modifications de définitions (aire stationnement, centre commercial, rive, serre domestique, etc.);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Modification des grilles des spécifications des zones C5-001, C5-002, H3-008 et H3-125 (devient H4-125);
- Plan de zonage : modification des limites zones H3-138 et A-009.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-27 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

395-1018

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 18-10-464 – VILLE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 10 octobre 2018 la résolution 18-10-464 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser un bâtiment accessoire de nature commerciale au 83, rue de la Rivière à des fins d'entrepôt, de salle de montre et de boutique pour répondre aux besoins de deux artisans potiers professionnels ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 18-10-464 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

396-1018

RÉPONSE À LA DEMANDE DE PARTICIPATION AU CHAPITRE RÉGIONAL DÉPOSÉE PAR L'UPA RELATIVEMENT À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT la correspondance de la Fédération de l'UPA du 14 septembre 2018 relativement à son souhait de prendre part aux discussions entourant l'élaboration d'un chapitre régional relativement à l'orientation gouvernementale sur le *Développement durable des milieux de vie*;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un exercice de coconstruction entre le ministère Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et les MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que ce chapitre régional vise à préciser les attentes gouvernementales pour les sections 1.1.1 à 1.1.3 de l'orientation 1 où la gestion de l'urbanisation est au cœur des discussions;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre acteur n'est présent à ces rencontres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

D'informer la Fédération de l'UPA de la Montérégie que la MRC Brome-Missisquoi ne juge pas opportun que des représentants de leur organisation prennent part au travail de coconstruction entre le MAMOT et les représentants des MRC visées entourant l'élaboration d'un chapitre régional relativement à l'orientation gouvernementale sur le *Développement durable des milieux de vie*.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DE LA
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE**

Monsieur Dorion souligne que la Fédération de l'UPA souhaite présenter sa politique en aménagement afin d'échanger sur celle-ci et de discuter de leur vision de l'agriculture avec les élus de la MRC. Une rencontre aura lieu le 12 décembre prochain de 15 h à 17 h dans la salle Arthur-Fauteux.

397-1018

**CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT 10-0618 CONCERNANT
L'ACTIVITÉ MINIÈRE: NOMINATION DES COMMISSAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De nommer les élus suivants à titre de commissaires afin de tenir une consultation publique relativement au projet de règlement 10-0618 visant à *identifier au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi les territoires jugés incompatibles à l'activité minière dans le but d'assurer un développement durable et harmonieux* le 21 novembre prochain à compter de 19 h à l'Hôtel de Ville de Frelighsburg, le tout, tel que prévu aux articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : mesdames Sylvie Raymond (préfet) et Sylvie Beauregard ainsi que messieurs Pierre Janecek, Jean Lévesque, Laurent Phoenix, Gilles Rioux et Daniel Tétreault.

ADOPTÉ

398-1018

**DEMANDE DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA –
NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES ACCÈS AUX PISTES CYCLABLES SITUÉES À
L'INTÉRIEUR DE L'AIRE « CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, par le biais de la résolution 2018-09-277, un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé le 12 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette modification vise principalement à ajouter des normes d'aménagement pour les accès aux pistes cyclables situés à l'intérieur de l'aire « Corridor récréotouristique »;

CONSIDÉRANT la correspondance du MAMOT à savoir si la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement est souhaitée dans le cadre dudit projet de règlement et demande de transmettre s'il y a lieu sa position d'ici le 12 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a été contactée et que compte tenu de la nature de la modification réglementaire, cette dernière ne souhaite pas la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la MRC de La Haute-Yamaska que la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement n'est pas souhaitée de la part du conseil de la MRC Brome-Missisquoi et qu'il ne s'oppose pas à la modification réglementaire soumise.

ADOPTÉ

399-1018

**DEMANDE DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA –
PRÉCISION DES LIMITES AU NIVEAU DES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX
GLISSEMENTS DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, par le biais de la résolution 2018-09-280, un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement le 12 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette modification vise principalement à préciser les limites des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et d'intégrer un cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol à l'intérieur de celles-ci sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT la correspondance du MAMOT à savoir si la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement est souhaitée dans le cadre dudit projet de règlement et demande de transmettre s'il y a lieu sa position d'ici le 12 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette modification ne vise pas le territoire d'une municipalité qui compose l'agglomération de recensement de Granby visée par la Commission conjointe d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a été contactée et que compte tenu de la nature de la modification réglementaire, cette dernière ne souhaite pas la tenue d'une commission conjointe d'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la MRC de La Haute-Yamaska que la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement n'est pas souhaitée de la part du conseil de la MRC Brome-Missisquoi et qu'il ne s'oppose pas à la modification réglementaire soumise.

ADOPTÉ

INVITATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR UNE RENCONTRE D'INFORMATION POUR LES MUNICIPALITÉS

Monsieur Dorion souligne que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite rencontrer les municipalités locales afin de discuter de divers dossiers. Les maires mentionnent qu'ils veulent discuter notamment du suivi du PIIRL et de l'intérêt d'établir un calendrier de réalisation des travaux afin de minimiser les impacts sur la circulation. Les municipalités sont invitées à acheminer à la MRC les autres sujets sur lesquels elles souhaitent s'entretenir avec le ministère. Les maires demandent que la rencontre se tienne en début d'année 2019.

PRÉSENTATION DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31-12-2018

ESTIMATION DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31-12-2018					
	Recettes	Dépenses	Surplus (déficit)- 2018	Surplus estimé non- affecté au 31/12/2018	Affectations du surplus au budget 2018
Administration	986 196 \$	937 970 \$	48 226 \$	187 930 \$	223 160 \$
Abattage d'arbres	42 652 \$	30 855 \$	11 797 \$	22 774 \$	4 684 \$
Aménagement	680 965 \$	639 648 \$	41 317 \$	130 035 \$	148 583 \$
Code municipal	36 447 \$	31 278 \$	5 169 \$	7 018 \$	3 000 \$
Gestion de l'eau	566 966 \$	562 017 \$	4 949 \$	96 435 \$	77 246 \$
Développement économique	1 614 891 \$	1 520 315 \$	94 576 \$	94 576 \$	0 \$
Entretien édifice	162 429 \$	162 086 \$	343 \$	343 \$	0 \$
Évaluation	534 139 \$	513 091 \$	21 048 \$	81 818 \$	22 370 \$
Stratégie att. pop./Immigr.	308 264 \$	259 473 \$	48 791 \$	48 791 \$	0 \$
Matières Résiduelles	1 014 886 \$	887 404 \$	127 482 \$	418 424 \$	116 406 \$
Pépière bandes river.	72 178 \$	47 097 \$	25 081 \$	28 482 \$	13 858 \$
Sécurité incendie	186 825 \$	158 412 \$	28 413 \$	53 827 \$	32 904 \$
Sécurité publique	39 035 \$	33 241 \$	5 794 \$	11 724 \$	3 906 \$
Transport Adapté	744 455 \$	719 484 \$	24 971 \$	58 059 \$	8 000 \$
Transport Collectif	339 453 \$	261 914 \$	77 539 \$	90 643 \$	15 433 \$
TOTAL	7 329 781 \$	6 764 285 \$	565 496 \$	1 330 879 \$	669 550 \$

1. FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2019 DE LA MRC

- IPC d'octobre 2017 à août 2018 est environ de 1,7 %. Néanmoins, suivant la hausse marquée durant les derniers mois, l'IPC devrait varier entre 2 % et 2,5 %.
- En attente de recevoir les nouvelles valeurs foncières afin de calculer adéquatement la richesse foncière uniformisée.
- L'affectation possible du surplus budgétaire diminue.



N° de résolution
ou annotation

400-1018

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

2. FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2019 DU CLD

- a. Augmentation des quotes-parts envisagée de 3 %.
- b. Obtenir des sources de financement additionnel pour équilibrer le budget.

3. CADRE FINANCIER

- a. Demander à tous les comités de travail de préparer les prévisions budgétaires 2019 en tenant compte des ressources financières limitées des municipalités locales, de l'IPC, des engagements financiers et des dossiers priorités en cours et, s'il y a lieu, de nouveaux dossiers à prioriser.
- b. Déterminer les ressources nécessaires pour chaque action à prioriser en 2019.

DÉMARCHE DE CONSULTATION CONCERNANT L'APPARTENANCE À LA MONTÉRÉGIE OU L'ESTRIE

Madame Sylvie Dionne-Raymond souligne la pertinence de structurer une réflexion quant aux avantages de se rallier à l'Estrie ou à la Montérégie. À cet égard, une rencontre aura lieu prochainement avec monsieur Yannick Gignac, directeur de la direction régionale du MAMOT de la Montérégie. Par la suite, un processus de consultation des organismes, entreprises et municipalités sera entrepris. Le conseil devrait être en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients et de prendre position à sa séance de décembre.

ADHÉSION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'endroit de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, les quatorze MRC de la Montérégie et la Ville de Longueuil à l'effet de convenir d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (ci-après « l'Entente »);

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie déterminées dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que l'Entente permettra notamment l'embauche de ressources dédiées;

CONSIDÉRANT que l'Entente aura une durée de quatre (4) ans, dont trois (3) avec un financement provenant du FARR;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) sera l'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le MAMOT s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant une somme totale de trois cent mille dollars (300 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 310 000 \$, soit 50 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

- D'accepter la proposition d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;
- De désigner la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;
- De confirmer la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi à l'entente sectorielle, en y affectant un montant de l'ordre de cinq mille dollars (5 000 \$) par année;
- D'autoriser Madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi ladite entente.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

401-1018

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

STRATÉGIE D'ATTRACTION DE POPULATION : RÉPERTOIRE DES SERVICES DE RECRUTEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRANTE – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT que la MRC, en collaboration avec le CLD de Brome-Missisquoi, entreprend la réalisation de sa nouvelle stratégie d'attraction de population et de main d'œuvre afin de contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu une subvention pour le volet innovation du Programme Mobilisation-Diversité provenant du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion;

CONSIDÉRANT qu'afin de supporter les entreprises de la région, ladite stratégie d'attraction de population est élaborée conformément à ces trois grands objectifs :

1. Mise en place et déploiement d'une stratégie marketing territoriale qui permettra notamment de cibler des bassins de main-d'œuvre, tant au Québec qu'à l'étranger;
2. Mise en place et déploiement d'un service de support technique aux entreprises notamment pour l'attraction et la rétention des travailleurs étrangers (incluant les aspects légaux);
3. Mise en place et déploiement d'un service d'accueil des travailleurs québécois et étrangers, notamment pour faciliter et accélérer l'intégration sociale.

CONSIDÉRANT que dans la perspective d'entamer le développement d'une offre de services aux entreprises en matière d'attraction et de rétention d'une main d'œuvre immigrante, la MRC souhaite répertorier les entreprises de services (tel que des entreprises de conseils en gestion / ressources humaines, d'agence de placement de main d'œuvre ou de firmes d'avocats) qui proposent le ou les services suivants :

- L'accès à un bassin de main-d'œuvre étrangère;
- Le support pour la question des aspects légaux liés à l'embauche de travailleurs étrangers, notamment pour l'obtention de permis de travail;
- Des services d'intégration en entreprise et dans les communautés d'accueil (recherche de logement, installation et autres).

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE

APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat, pour un maximum de 100 heures, visant à répertorier les services de recrutement de main-d'œuvre immigrante suivant les informations précitées à madame Geraldine Durand-Groulx, pour un montant maximal de 4 500 \$, plus les taxes applicables.

Plus précisément, Madame Durand-Groulx devra livrer un répertoire sous forme de fichier Excel d'un minimum de 50 fournisseurs de services liés au recrutement de main-d'œuvre immigrante qui auront été contactés par téléphone de façon à bien circonscrire l'offre de services de chacun.

Ce mandat devra être effectué au plus tard autour du 1^{er} décembre 2018.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PROJET D'INTÉRÊT POUR LES JEUNES FAMILLES : INITIATION DE LA PETITE ENFANCE À LA CULTURE

Monsieur Michel Lafrance, maire de Sutton, présente sommairement le projet « *Initiation de la petite enfance à la culture* ». En somme, il s'agit d'une initiative entreprise par madame Claudine Fillion, agente de développement culturel pour la ville de Sutton, visant à jumeler les artistes locaux aux Centres de la petite enfance sur le territoire de Brome-Missisquoi. Une enveloppe budgétaire d'environ 415 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pourrait être disponible.

Plusieurs maires soulignent leur intérêt de soutenir un tel projet.

Monsieur Desmarais précise que l'analyse de ce dossier n'est pas terminée. Conséquemment, il est prévu de revoir le tout lors de l'analyse du budget le mois prochain.



N° de résolution
ou annotation

402-1018

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION POUR
L'APPLICATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET
D'ACCESSIBILITÉ DE LA SHQ**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'Entente de service d'inspection pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Dans le cadre de cette entente, madame Sylvie Lavigueur s'engage à agir à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ pour l'application des différents programmes de l'habitat et d'accessibilité sur le territoire de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Monsieur Desmarais présente sommairement la démarche d'amélioration de la santé et du bien-être de la population et souligne que la seconde étape de la démarche est maintenant en cours et qu'il s'agit d'une consultation par pôle afin de déterminer les principaux problèmes de santé de la population dans le but de travailler en étroite collaboration avec le CIUSSS Estrie pour trouver des solutions durables.

CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST : LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais souligne que le cahier spécial de la Voix de L'Est « La Voix de Brome-Missisquoi » sera distribué le 20 novembre prochain.

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM LES 14 ET 15 NOVEMBRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De déléguer madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à titre de représentants de la MRC Brome-Missisquoi à l'Assemblée des MRC de la FQM les 14 et 15 novembre 2018 à Québec et que l'ensemble de leurs dépenses soit remboursé sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

QUESTIONS DIVERSES

1. NOMINATION DE LA VILLE DE BROMONT – PARC DES SOMMETS

Monsieur Louis Villeneuve, maire de Bromont, souhaite remercier la MRC du travail qui a été accompli pour le « Parc des Sommets ». La Ville de Bromont est en nomination pour des prix prestigieux.

2. DÉLAI DANS LA RÉALISATION DES PROJETS DE COURS D'EAU

Monsieur Martin Bellefroid, maire de Pike River, souligne la problématique des fonds qui sont engagés pour la réalisation des travaux de cours d'eau, mais qui, pour des raisons externes, ne se matérialise pas dans les délais prévus.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Frelighsburg fait part au conseil de la problématique du bruit excessif produit par certaines motos. Il est prévu que ce sujet soit traité au prochain comité de sécurité publique.

403-1018



N° de résolution
ou annotation

404-1018

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Sylvie Dionne-Raymond, préfet



M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.